

Date de dépôt : 6 janvier 2021

Rapport

de la commission de l'économie chargée d'étudier la proposition de résolution de M^{mes} et MM. Stéphane Florey, Patrick Lussi, André Pfeffer, Patrick Hulliger, Eliane Michaud Ansermet, Virna Conti demandant une suspension temporaire de la libre circulation des personnes avec l'UE suite à la crise sanitaire et économique du Covid-19 (Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale)

Rapport de majorité de M. Serge Hiltpold (page 1)

Rapport de minorité de M. André Pfeffer (page 7)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Serge Hiltpold

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission de l'économie, sous la présidence de M. Thierry Cerutti, s'est réunie le 29 juin 2020 pour étudier cette proposition de résolution de l'UDC. Le procès-verbal a été rédigé par M^{me} Camille Zen-Ruffinen, que je remercie au nom de la commission.

1. Présentation de la proposition de résolution

C'est un peu après la première vague du COVID-19, qui a frappé lourdement nos concitoyens tant sur le plan sanitaire qu'économique et social, que M. Florey, premier signataire, est accueilli au sein de la commission pour sa brève présentation, résumée ci-dessous.

M. Florey indique que cette proposition de résolution ne demande pas « grand-chose », c'est-à-dire ce qui est déjà prévu dans les accords bilatéraux, à savoir que, lorsqu'il y a une forte augmentation du chômage et que l'économie est en difficulté, il y a possibilité de suspendre la libre circulation au profit des travailleurs indigènes. Il mentionne avoir actualisé la résolution et précise que la réalité fait que les chiffres ont changé et que la situation a empiré : un chômage à 10% et des charges sociales qui vont « exploser ». Il souligne que la situation ne va pas se régler avant quelques années.

De surcroît, il souligne que la résolution a pour but de prévoir la catastrophe et de gagner du temps pour les personnes qui vont se retrouver à l'aide sociale, en demandant de suspendre provisoirement la libre circulation dans les domaines où il n'y a pas de pénurie de main-d'œuvre.

Un premier commissaire commente le 16^e rapport du SECO sur la libre circulation des personnes et constate que le seuil migratoire a sensiblement baissé et que la situation sur le marché du chômage s'est nettement améliorée. Il précise que les mois du COVID ont vu une baisse drastique de la migration, même si le taux de chômage a augmenté. Il lui demande s'il n'arrive pas trop tard avec cette proposition de résolution, sachant aussi le sort des résolutions genevoises à l'assemblée fédérale. M. Florey relève que 5% des résolutions sont adoptées et il remet en cause les chiffres du SECO qui sont pour lui hors de la réalité (*sic*). Il constate que la migration a baissé parce que les frontières étaient partiellement fermées avec un effet régulateur. Il ne veut pas prévoir l'aujourd'hui, mais le lendemain. Il constate que le nombre de faillites annoncées ne fait qu'augmenter et que ce sera des millions de chômeurs en plus sur le marché qu'il faudra absorber. Pour lui, sa demande relève du bon sens et il veut éviter un effondrement social dans le pays. Il souligne que cela prendra 20 à 30 ans pour rétablir les choses.

Un autre commissaire commente les flux migratoires et rappelle que le personnel soignant vient surtout de France voisine. Il demande comment s'appliquerait sa proposition dans les hôpitaux si la libre circulation était suspendue et il relève que c'est une matière fédérale. M. Florey explique que les infirmières ne sont pas concernées par cette résolution et il souligne qu'elle vise les domaines où il n'y a pas de pénurie de main-d'œuvre. Il rappelle la suspension de la libre circulation de la part de la Confédération qui ne visait que les secteurs sans pénurie de main-d'œuvre. Il constate que le même principe devrait s'appliquer et il concède que c'est effectivement de la compétence de la Confédération de légiférer, raison pour laquelle il propose d'adresser une résolution.

Un troisième commissaire ne comprend pas en quoi l'isolement de la Suisse est une solution en matière économique. M. Florey relève que la

solution a déjà été prouvée vu qu'il y a quelques années la Confédération l'a déjà fait et que cela avait été bénéfique. Il ne désire pas fermer les frontières mais limiter la libre circulation des travailleurs.

Un quatrième commissaire demande quelle serait la réaction de l'UE à cette mesure, constatant une industrie genevoise beaucoup tournée sur l'exportation. M. Florey n'en voit pas, vu que l'UE n'a pas réagi et n'a émis aucune remarque à ce qu'a entrepris la France, à savoir la suspension de la libre circulation des travailleurs pour les Allemands, les Italiens et les Espagnols. Il ne comprendrait pas que cela soit fait avec la Suisse.

Une autre commissaire préfère protéger les salaires que les frontières. Elle comprend de sa position que les travailleurs sont interchangeables. Elle doute de la correspondance des profils professionnels et se demande s'il ne faut pas prévoir des mesures d'adaptation. M. Florey constate que c'est le problème de l'école, de l'orientation professionnelle des jeunes. Il ne comprend pas comment la situation s'est dégradée pour créer de la pénurie. Il demande pourquoi l'économie n'est pas capable de former ce dont elle a besoin et il rappelle les compléments pour les formations.

2. Discussion et votes

Un commissaire UDC propose d'entendre le professeur Ferro-Luzzi (souvent auditionné dans le cadre de cette commission, précise le présent rapporteur). Il rappelle que l'Europe a 12 pays avec un taux de chômage inférieur à celui de la Suisse si on calculait avec les critères du BIP. Il souhaite demander aussi à ce spécialiste quelle est la réciprocité entre la Suisse et l'UE.

Dans le cadre de la discussion, une très large majorité ne souhaitant pas d'auditions, le président met premièrement aux voix le gel de la R 914 :

Oui : 3 (2 MCG, 1 UDC)
 Non : 12 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR)
 Abstentions : –

Le gel est refusé.

Le président met ensuite aux voix l'audition du professeur Ferro-Luzzi :

Oui : 3 (2 MCG, 1 UDC)
 Non : 12 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR)
 Abstentions : –

L'audition est refusée.

Le président met finalement aux voix l'entrée en matière de la R 914 :

Oui : 3 (2 MCG, 1)

Non : 12 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR)

Abstentions : –

L'entrée en matière est refusée.

Mesdames et Messieurs les députés,

La discussion sur la libre circulation des personnes et de sa limitation est un thème fédéral récurrent, tranché dans les urnes en automne 2020 par un rejet important de la part de la population.

La très grande majorité de cette commission a donc rejeté ce texte, jugeant inopportun d'utiliser le cadre de la pandémie COVID-19 pour encore une fois remettre en question cet accord, même de manière temporaire.

Au vu de ces explications, la majorité de la commission vous recommande de refuser la prise en considération de cette proposition de résolution et recommande un débat en catégorie II.

Proposition de résolution

(914-A)

demandant une suspension temporaire de la libre circulation des personnes avec l'UE suite à la crise sanitaire et économique du Covid-19 (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985 ;

considérant :

- l'impact économique des mesures prises pour endiguer l'épidémie de coronavirus (Covid-19) ;
- les dommages économiques quotidiens subis par notre économie ;
- les conséquences en matière d'emploi pour les travailleurs salariés et les indépendants ;
- que la relance de l'économie n'interviendra pas immédiatement après la levée des mesures prises le 16 mars 2020 par le Conseil fédéral ;
- que le PIB mondial devrait reculer de 3% en 2020 ;
- que le FMI prévoit le pire ralentissement économique depuis la Grande Dépression ;
- que le PIB suisse devrait également reculer ;
- que le PIB genevois pourrait reculer encore plus fortement que le PIB suisse ;
- qu'une hausse significative du nombre de chômeurs dans le monde est prévue par l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- que le taux de chômage pourrait atteindre 7% en Suisse ;
- que le taux de chômage genevois est déjà l'un des plus élevés de Suisse ;
- les divers indicateurs qui laissent supposer une forte dégradation du marché de l'emploi en France ;
- que le canton de Genève accueille à lui seul le quart des travailleurs frontaliers en Suisse ;

- que de nombreuses demandes de permis G sont pendantes à l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) ;
- que la croissance économique mondiale pourrait aussi être négative pour 2021 ;
- le risque d'une hausse massive de la pauvreté consécutive à la pandémie ;
- l'impact des baisses de recettes fiscales et de la hausse des dépenses sociales sur les budgets futurs,

demande à l'Assemblée fédérale

de charger le Conseil fédéral de suspendre provisoirement la libre circulation des personnes avec l'UE dans tous les domaines où il n'y a pas pénurie de main-d'œuvre, jusqu'à la reprise durable de la croissance économique.

Date de dépôt : 10 août 2020

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. André Pfeffer

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette résolution demande au Conseil fédéral de suspendre provisoirement la libre circulation des personnes avec l'Union européenne dans tous les domaines où il n'y a pas pénurie de main-d'œuvre, jusqu'à la reprise durable de la croissance économique.

La crise sanitaire et économique du COVID-19 est un désastre pour nos sociétés. La plupart des pays sont en récession. La chute des activités est dramatique et sera probablement aussi importante que celle de la Grande Dépression des années 1929/1930 !

En Suisse, le Produit Intérieur Brut (PIB) en 2020 devrait reculer entre 6% et 8%. Après une dégringolade spectaculaire de l'économie durant les mois de semi-confinement, tous les secteurs n'ont pas encore retrouvé le « niveau » d'avant la pandémie.

Certaines branches sont durablement sinistrées, telles que le tourisme, l'hôtellerie, l'exportation de produits de luxe, etc.

Le RHT (réduction des horaires de travail) concerne presque 2 000 000 de travailleurs en Suisse, soit environ $\frac{1}{4}$ des salariés. A Genève, environ 150 000 salariés bénéficient du RHT, soit $\frac{1}{3}$ des actifs !

Le chômage progresse très fortement. Il est probable que Genève aura un taux de chômage de 7% à la fin de cette année, ce qui représente le double de celui d'avant la pandémie !

Cette explosion est dramatique. En calculant avec les normes BIT ou avec les mêmes critères que l'Union européenne, le taux de chômage genevois pourrait atteindre le taux de 15%, voire plus ! Avant la crise, Genève avait plus de 12 000 personnes inscrites à l'OCE, ce qui représentait un taux de 4,2%, auxquels il faut ajouter les personnes à la recherche d'un emploi qui étaient 15 000 et qui sont également prises en compte pour les statistiques BIT !

Le taux de chômage des deux régions françaises limitrophes à notre canton est inférieur à celui de Genève !

Les mesures d'accompagnement prévues pour modérer les inconvénients de la libre circulation, notamment l'obligation d'annoncer tous les renouvellements de poste dans des branches d'activité avec un taux de chômage supérieur à 5% est totalement insuffisante.

La Suisse est un petit marché avec 6 à 7 millions d'actifs et c'est un déséquilibre, voire un dysfonctionnement de maintenir l'ouverture totale pour 500 millions de travailleurs de l'Union européenne !

Dans beaucoup de branches, les entreprises sont très affectées. Les marchés ont fondu comme la neige au soleil, ce qui influence directement les marges et les pressions sur les charges.

Avec une concurrence débridée, les travailleurs suisses subiront de plein fouet le dumping salarial et une augmentation de la précarité !

Comme ceci est très clairement mentionné dans la résolution, les branches d'activité dans lesquelles la Suisse a besoin de main-d'œuvre étrangère ne sont pas concernées, notamment le secteur médical.

Pour rappel, des mesures pour limiter la libre circulation avaient déjà été prises, telles que la restriction pour les états Schengen durant le COVID et la clause de sauvegarde appliquée de juin 2017 à juin 2019 pour limiter la libre circulation pour la Roumanie et la Bulgarie.

En plus, l'invite de cette résolution est temporaire et se limite exclusivement à la durée durant laquelle l'économie suisse est et sera en récession !

Pour maintenir notre paix du travail, ainsi que les niveaux des salaires et le pouvoir d'achat de nos concitoyennes et concitoyens, je vous recommande d'accepter cette proposition de résolution.